

Les Cents Jours à Genève : souvenirs d'August Bontems

Autor(en): **Borgeaud, Marc-A.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin de la SHAG : revue annuelle de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève**

Band (Jahr): **9 (1947-1950)**

Heft 1

PDF erstellt am: **14.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1002617>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LES CENT JOURS A GENÈVE

SOUVENIRS D'AUGUSTE BONTEMS

CHEF DE L'ÉTAT-MAJOR DES TROUPES FÉDÉRALES D'OCCUPATION

Publiés avec une introduction et des notes

par

Marc-Aug. BORGEAUD

Lorsque, le 8 mars 1815, la nouvelle du retour de Napoléon se répandit à Genève, ce fut la consternation. De toutes les cités suisses, l'ancien chef-lieu du département du Léman se sentait le plus menacé. Bien qu'occupée par un contingent de troupes confédérées en 1814, la ville n'avait pas encore été officiellement admise comme dernier canton ¹. Ses frontières étaient discutées au Congrès de Vienne et depuis un mois aucun bataillon fédéral ne se trouvait plus dans ses murs.

Réalisant plus vite que la Diète le danger qui pesait sur elle, Genève prit immédiatement les mesures d'urgence qui s'imposaient. Appelant le peuple aux armes, le Conseil militaire lançait une courageuse proclamation dont l'un des plus clairvoyants de ses membres, le lieutenant-colonel Auguste Bontems, était l'auteur. Avant que la Confédération eût fixé son attitude, Genève remettait en état ses fortifications, organisait ses milices, montait la garde. Le 10 mars, Napoléon était déjà à Lyon et ce n'est que le 17 que les premiers contingents vaudois franchissaient la porte de Cornavin ².

Pendant cette époque, c'est Auguste Bontems, l'officier du génie le plus compétent de la République ³, qui est le cerveau et

¹ Le 12 septembre 1814, la Diète n'avait voté qu'« en principe » l'admission de Genève. L'acte authentique est du 19 mai 1815.

² Cf. PICTET, *Pictet de Rochemont*, p. 223 et suiv. B. SCHATZ, *Les garnisons vaudoises de Genève, 1814-1815*. (*Revue historique vaudoise*, 1926.)

³ Dufour sert encore dans l'armée impériale et organise la défense de Lyon.

l'animateur de la résistance. Et quand la Brigade fédérale commandée par le colonel de Sonnenberg occupera la place, il deviendra son chef d'Etat-major indispensable. Toute sa formation d'ingénieur militaire le préparait à la défense d'une place. Ancien élève de l'Ecole polytechnique de Paris et de l'Ecole d'application de Metz, il avait fait les campagnes de l'Empire — Austerlitz, l'Espagne, Wagram — avant de quitter la Grande Armée en 1809 avec le grade de capitaine du génie ¹. Dès lors, précepteur dans la famille de Pourtalès, il avait parcouru l'Europe avec ses élèves et n'était rentré au pays qu'à la fin de l'été 1814 où il avait été immédiatement nommé lieutenant-colonel fédéral ².

Il n'est pas sans intérêt de connaître la pensée de l'officier sur qui reposa la responsabilité de la défense de la place de Genève pendant ces heures critiques du printemps de 1815. Les archives de Penthes, à Pregny ³, conservent l'autobiographie manuscrite qu'il avait rédigée pour ses enfants en 1842, et auxquels il écrivait : « Vous savez que vous pouvez compter sur l'exactitude de mes récits ; je tairai toujours ce dont je ne serai pas très certain ; cet ouvrage doit avoir le mérite d'une parfaite sincérité. » N'étant pas destinées à la publication, ces pages n'en sont que plus colorées, d'un style courant et sans prétention, d'une écriture rapide et presque sans ratures. Il suffit à l'auteur, en qui le passé a marqué une trace profonde, de laisser parler ses souvenirs pour les voir revivre devant lui.

Ces souvenirs complètent ceux de deux autres officiers de la garnison de 1815, ceux de J.-E. Massé de la Rive, le fameux caporal Massé de 1813, aide de camp du colonel de Sonnenberg, et ceux du syndic Rigaud, rédigés deux ans avant les mémoires de Bontems ⁴. Quoique un évident souci d'apologie domine cette autobiographie, elle n'en reste pas moins une œuvre exacte, basée sur les documents que son auteur possédait dans ses archives. Il ne raconte que ce qu'il a vu et si son caractère fougueux et sa nature active le poussent souvent à porter des jugements sévères — et quelquefois injustes — sur ses contemporains, son récit n'en est que plus vivant. Il est

¹ Né en 1782 d'une famille d'origine vaudoise établie à Genève au XVIII^e siècle. Officier au service de France sous la Restauration, commandant le Régiment de Bontems jusqu'en 1830. Colonel fédéral en 1831, député à la Diète l'année suivante, mort en 1864. Cf. [J. ADERT,] *Notice sur Auguste Bontems*.

² En sa qualité de citoyen vaudois.

³ Propriété de Madame Henri Sarasin.

⁴ J.-E. MASSÉ, *Souvenirs des années 1813, 1814 et 1815 à Genève*. G. REVILLIOD a publié dans *Portraits et croquis*, I, p. 292 et suiv., les souvenirs de Rigaud sur le printemps de 1815.

l'image fidèle des sentiments de ceux qui furent les acteurs du drame, trop impressionnés pour garder toujours l'objectivité de l'historien ¹.

* * *

Au mois de mars, je me trouvais à Genève au moment où on y apprit le débarquement de l'Empereur à Cannes et le hasard fit que j'en donnai la première nouvelle au Conseil d'Etat ² et provoquai l'envoi d'un député à Zurich et la convocation du Conseil militaire pour prendre à l'instant des mesures de précautions. Je rédigeai la proclamation du Conseil militaire qui fut trouvée belle parce qu'il y avait une détermination qui pouvait paraître téméraire dans l'état précaire où se trouvait encore Genève, à peine réunie à la Suisse et dans l'ignorance du parti que prendrait ce pays ³. Cependant le Conseil militaire n'hésitait pas à traiter Napoléon en ennemi et à se préparer à lui résister s'il montrait des vues hostiles contre Genève.

Je fus immédiatement chargé de mettre en état les fortifications, de faire un projet d'armement de la place quant à l'artillerie ; en outre, j'organisai un petit corps de volontaires à cheval pour faire chaque nuit des patrouilles autour de la place, surtout du côté du Pays de Gex, pour éviter qu'un coup de main subitement organisé ne mît Genève au pouvoir des Français. Ainsi occupé jour et nuit et souvent [par] la neige et la pluie, les pieds dans l'humidité, je ne tardai pas à prendre des douleurs qui me mirent au lit. J'y étais lorsque je reçus du Colonel Guiguer de [Prangins] l'invitation de le joindre à Coppet pour faire avec lui une reconnaissance de la frontière du côté de Saint-Cergue et des Rousses. C'était pour moi une circonstance pénible que de manquer à cet appel, aussi fis-je appeler le Docteur Butini

¹ Les pages qui suivent forment la fin du 4^e cahier et le début du 5^e de la « Biographie de Mr. Auguste Bontems ». L'auteur parle de lui tantôt à la première, tantôt à la troisième personne.

² D'après RIGAUD, *op. cit.*, la nouvelle fut connue par une lettre de Bubna au syndic Lullin qui lui parvint le 7 mars au soir.

³ Du 11 mars 1815. « Des événements extraordinaires peuvent amener notre Patrie à prendre une attitude militaire ; comme Suisses, nous devons faire respecter le territoire helvétique et nous rendre dignes, par notre conduite, de la Confédération dont nous faisons partie. N'attendant pas pour prendre les mesures qu'exigent cette grande responsabilité et le maintien de la tranquillité intérieure, que le théâtre de la guerre n'approche de nous... »

(le Père) en lui demandant d'employer quel remède il voudrait, mais de me mettre à même de monter à cheval le lendemain et de me rendre à l'appel que j'avais reçu. Il me fit appliquer 30 ou 40 sangsues et, en effet, les douleurs cessèrent et quoique les piqûres fussent encore douloureuses, je me rendis à Saint-Cergue avec l'Etat-major du Colonel; cet effort me devint très salubre et malgré le froid et la fatigue, je rentrai à Genève mieux portant que je n'en étais parti.

Peu de temps après, lorsque l'armée suisse fut organisée pour défendre la neutralité, je fus appelé à l'Etat-major de la division Gady ¹ comme commandant du génie et quittai Genève pour Aubonne [quartier général de division]. A la suite d'une reconnaissance que nous avions faite nous étions arrivés à Nyon, lorsque le Colonel de Sonnenberg ² y passant monta dans la salle où nous étions pour saluer le Colonel Gady qui, à son tour, lui présenta ses officiers. Lorsque vint mon tour, Mr de Sonnenberg s'étonna de me trouver là, disant qu'on lui avait dit qu'il me trouverait à Genève; il insista auprès du Colonel de Gady pour qu'il me cédât à lui. Sur le refus positif de ce dernier, Mr de Sonnenberg déclara qu'il n'avait accepté le commandement de Genève que sur l'assurance formelle qu'il m'aurait pour le seconder, vu qu'il n'entendait rien aux fortifications et au service d'une place de guerre, et qu'il allait retourner à Berne se démettre de ce commandement si on ne lui donnait pas le Colonel Bontems pour chef d'Etat-major et commandant du génie. C'est en effet ce qu'il fit; il retourna à Berne et courut après le Général en chef Bachmann ³ jusqu'à Kalnach et revint quatre jours après avec un ordre pour m'emmener à Genève ⁴.

¹ 5 avril. Nicolas de Gady (1766-1840), de Fribourg, colonel fédéral, commandant la I^{re} division stationnée dans le Pays de Vaud, chargée de la défense de Genève avec la Brigade de Sonnenberg.

² Louis de Sonnenberg (1782-1850), de Lucerne, colonel fédéral, commandant la 4^e brigade fédérale chargée d'occuper Genève. Nommé bourgeois d'honneur le 3 juillet 1815. Cf. Th. BRET, *Les bourgeois d'honneur de Genève*.

³ Nicolas de Bachmann (1740-1831), de Glaris, nommé par la Diète général en chef, le 20 mars 1815.

⁴ Sonnenberg n'arriva à Genève que le 25 avril. Bontems en annonçant ce retard au Conseil lui donne un tour moins personnel, mentionnant le manque « de moyens et d'instructions suffisants » qui obligea Sonnenberg à rejoindre le Q.G.A. (R.C., 21 avril 1815).

J'étais naturellement flatté de cet empressement et voyais devant moi des occupations plus intéressantes, plus utiles que le presque *farniente* dont je jouissais au Quartier général de la 1^{re} Division.

Le Colonel de Sonnenberg qui ne connaissait du service militaire que ce qu'il avait pu en apprendre comme Adjudant-Major au 3^{me} Régiment suisse, n'entendait rien ni aux fortifications, ni au service de place. Il ne connaissait que la manœuvre et le service intérieur des bataillons. Il fit immédiatement deux parts du commandement, prit sur lui ces deux dernières branches et me remit tout ce qui regardait la défense, la correspondance et les rapports avec les autorités de Genève ¹. Les troupes que nous avions consistaient en un bataillon de Lucerne, un de Fribourg, un des petits cantons et un du contingent de Genève. Aucun de ces corps ne connaissait le service, il fallait donc l'enseigner à chaque garde montante et passer les nuits à parcourir tous les postes pour s'assurer que les sentinelles étaient bien en

¹ La question de la subordination des troupes genevoises à l'autorité militaire fédérale avait été soulevée au Conseil d'Etat. Le syndic Des Arts, persuadé de la nécessité d'un commandement unique, écrivait de Zurich, le 8 avril, au Conseiller Saladin : « ... Dans la conversation que j'ai eue avec ce dernier [Col. Finsler], je me suis convaincu qu'on ne nous défendrait pas comme un canton, si nos petites forces militaires n'étaient pas asservies au régime de la Confédération et sous les ordres du commandant suisse qu'il plaira au Général et à la Commission militaire de nommer. C'est la règle partout ; nous n'avons aucune bonne raison de nous y soustraire ; on aurait trouvé notre résistance déplacée et, en cas d'attaque, je ne doute pas qu'on ne nous eût abandonnés, et en supposant même qu'on ne l'eût pas fait, n'est-il pas évident qu'on se défend mieux sous les ordres d'un chef militaire unique et bien choisi, que sous des commandants qui se croisent, qui n'ont pas unité de vues, et un empire non contesté sur ceux qui doivent obéir... » (Archives d'Etat, P.H. 5735). Le Conseil d'Etat l'autorisa à envoyer à son passage à Berne une note au Général « pour l'informer de la part du Conseil d'Etat que nous désirons que notre militaire soit sous les ordres de la Confédération et que nous sommes prêts à l'organiser d'une manière analogue à celle des autres troupes confédérées... » (R.C., 12 avril 1815). Néanmoins, le Conseil entendait garder la haute main dans les questions administratives et disciplinaires. Sonnenberg ayant interdit aux officiers de la 4^e brigade de sortir du territoire sans permission, comprenant parmi eux ceux de la milice, Pictet de Rochemont expose au Conseil qu'il « est persuadé, d'après une lettre du Général en chef, que tout ce qui n'est pas à la solde de la Confédération ne peut être compris dans la 4^e brigade ». Le Conseil décida de déléguer Pictet pour « en conférer avec Mr. de Sonnenberg, en évitant toute discussion qui tendrait à lui disputer le commandement de la milice ». (R.C., 12 juin 1815.)

place, que les rondes et patrouilles s'exécutassent bien. En rentrant, j'avais à peine deux heures pour dormir ; il fallait écrire des rapports, des lettres, rédiger des ordres du jour, puis s'occuper des travaux de fortification. Au bout de trois semaines de cette vie agitée et sans repos, j'étais épuisé et pouvais à peine parler, lorsque ma mère, ayant invité le Colonel de Sonnenberg à dîner, lui reprocha d'abuser de mon zèle. Alors le bon Colonel imagina pour la première fois qu'il pourrait bien alterner avec moi pour les rondes de nuit. Et en effet, dès cette nuit même, il s'en chargea ; aussi fallait-il entendre le lendemain les éloges qu'on lui prodiguait. « Figurez-vous, disait-on, que le Colonel de Sonnenberg a fait lui-même la ronde ! Quelle bonté ! » Lorsque le pauvre Colonel Bontems l'a faite pendant trois semaines consécutives, personne n'y faisait attention. Il a cependant pendant ces cent jours rendu d'assez grands services pour qu'on en tînt compte.

La mise en état des fortifications, l'armement de la place, l'organisation du service de la place, l'instruction des bataillons suisses, tout cela fut l'œuvre du Colonel Bontems. Non seulement le Colonel de Sonnenberg le laissa diriger tout le service en signant aveuglément tout ce qu'il lui présentait, mais lorsqu'ils se séparèrent, ce dernier lui écrivit une lettre dans laquelle il déclarait que c'était au Colonel Bontems seul qu'il était redevable du succès qu'il avait eu dans son commandement dont il ne se serait pas chargé sans son secours. Il [Bontems] rendit aussi à Genève même de grands services et lui en aurait rendu de plus grands, si on l'avait laissé faire : comme par exemple, lorsqu'à l'approche de l'armée du Maréchal Suchet les troupes du Roi de Sardaigne évacuèrent le territoire cédé au Canton de Genève, le Colonel Bontems engagea le Colonel de Sonnenberg à demander au Général Bachmann l'autorisation d'occuper Saint-Julien et Carouge pour mettre ce pays à l'abri des ravages de l'occupation par les Français et d'une lutte subséquente avec les troupes alliées. On nous en accorda la permission si toutefois le Gouvernement de Genève y consentait. Mr Bontems se rendit immédiatement à l'Hôtel de Ville et demanda à être introduit au Conseil d'Etat, ce qui lui fut accordé ; et il essaya en vain de lui montrer les avantages de cette prise de possession sous les rapports

administratifs, mais surtout pour éloigner l'ennemi des murs de Genève en insistant sur le danger de l'occupation de Carouge par les Français ; puis qu'il faudrait pour assurer notre position couper les ponts de l'Arve ce qui serait un grand dommage et si on ne le faisait pas faciliterait une surprise sur Genève en partant de Carouge où il était si facile d'en organiser les préparatifs sans être vu de Genève. Malgré les meilleures raisons, le Conseil d'Etat n'osa pas s'y décider, par ménagement pour le roi de Sardaigne ¹. Sans le succès de Waterloo, la rapidité des événements et surtout sans l'armistice procuré par Mr Bontems qui évita la rencontre des Autrichiens et des Français sur le territoire, on aurait eu beaucoup à se repentir de n'avoir pas suivi ses conseils.

Lorsque l'armée autrichienne, commandée par le Maréchal Frimont ², s'approcha de Genève, ce Général écrivit au Colonel de Sonnenberg pour demander à occuper cette place nécessaire, disait-il, à ses opérations. Le Colonel de Sonnenberg était fort embarrassé pour lui répondre, d'autant plus que cette demande

¹ Au début de juin, le général Bachmann donna l'ordre au colonel de Sonnenberg de prendre possession du nouveau territoire genevois (cédé par les Traités de 1814) au moment de son évacuation par les troupes sardes. Par deux fois, Sonnenberg l'annonce au Conseil. Le 16 juin, il écrivait : « Je suis informé que les troupes de S.M. Sarde ont reçu un ordre d'évacuer immédiatement Carouge. Si elles l'exécutent effectivement et d'après les ordres de S.E. le Général en chef, je vais prendre des dispositions pour occuper militairement le territoire... » (Cette lettre est de la main de Bontems). Le Conseil tenta d'écarter ce projet, craignant de déplaire au roi de Sardaigne qui s'opposait à la remise du territoire à céder « jusqu'à ce que la Diète ait accédé à la neutralisation d'une partie de la Savoie ». (*R.C.*, 5 et 16 juin 1815 et pièces annexes 42 et 54.) Carouge fut en effet évacuée, mais du côté français on en prit prétexte pour l'occuper ce même 16 juin à 5 h. de l'après-midi, « attendu que les Suisses avaient manqué aux stipulations du traité du 30 mai [1814] en ne tenant pas eux-mêmes garnison dans cette ville ». Cf. Joseph DESSAIX et André FOLLIET, *Le général Dessaix*, p. 398.

² Jean-Philippe, baron de Frimont (1756-1831), né en Lorraine, ancien officier au service de France et à l'armée de Condé, commandant l'armée d'Italie au service d'Autriche. Après avoir forcé Suchet à évacuer le Piémont, il passa avec 60 à 70.000 hommes le col du Simplon, malgré les instantes démarches de Pictet de Rochemont auprès de l'Archiduc Jean (cf. Edm. PICTET, *op. cit.*, p. 232 et suiv.), descendit le Valais, occupa le Chablais et traversa Genève pour s'emparer du Pays de Gex et des passages du Jura.

arrivait en même temps que la nouvelle de la perte de la bataille de Ligny ¹, qu'on avait tiré le canon de réjouissance à Carouge et que, dans ce moment, la chance paraissait être en faveur de Napoléon. Il s'organisait dans les départements voisins trente mille hommes de gardes nationales qui seraient venus renforcer le Maréchal Suchet ² et donner les moyens d'arrêter les Autrichiens et de s'emparer de Genève. Cependant Mr Bontems, s'appuyant sur la convention du 20 mai [1815] ³ faite entre la Suisse et les puissances alliées, sur la difficulté de faire évacuer les Autrichiens une fois qu'ils se seraient installés, représenta fortement la nécessité de refuser absolument toute garnison et de n'accorder que le logement d'officiers sans troupes. Il rédigea dans ce sens une réponse au Maréchal. Il était occupé à la recopier, le 25 [juin] au matin, lorsque Mr de Mulinen, officier d'Etat-major du Général Bachmann, arriva avec la nouvelle de la victoire de Waterloo qui changeait notre périlleuse situation en un état de sécurité presque parfaite ⁴. Il conseilla au Colonel [de Sonnenberg] de faire immédiatement tirer le canon de la batterie de Champel pour rendre aux Français la politesse de la veille, il fit préparer une publication pour en informer la ville ; cette dernière circonstance devint bientôt l'occasion d'une déplorable tragédie.

En attendant que Mr le Lt-Colonel Tronchin fût prêt à faire la publication, Mr Bontems y envoya le Capitaine Henry Kunkler, au moment où lui-même montait en chaise de poste pour aller porter la réponse au Maréchal Frimont à Thonon. Malgré le refus,

¹ Victoire de Napoléon sur les Alliés, le 16 juin 1815.

² Suchet commandait alors l'armée des Alpes, chargée de couvrir les frontières de la Savoie et du Jura.

³ Convention signée entre les puissances alliées et la Diète consacrant l'accession de la Suisse à la coalition. La Suisse s'engageait à défendre ses frontières et à autoriser le passage des troupes alliées sur son territoire. Cf. Edm. PICTET, *op. cit.*, p. 228 et suiv.

⁴ Mulinen était porteur d'une lettre du Major-Général de Castella au Conseil d'Etat : « ... Cette victoire signalée est le pas le plus important vers la pacification générale ; il est essentiel de faire connaître actuellement partout le succès de la valeur héroïque des armées alliées pour la cause de l'humanité... » (*R.C.*, 25 juin 1815, AF. 61). L'événement fut célébré le jour même par une revue générale de toute la garnison sur la plaine de Plainpalais. Cf. Edm. PICTET, *op. cit.*, p. 236, note.

le Maréchal le reçut fort bien et le présenta au Général de Crenneville ¹ commandant la I^{re} Division, au Général Bogdan commandant l'avant-garde, celle-ci composée des chasseurs du loup, des hussards de Streptzitz, d'un bataillon de Croates et de quelques troupes piémontaises. Les Autrichiens mouraient de faim ; ils n'avaient reçu en Valais que la demi-ration, parce qu'on n'avait pas eu le temps de préparer les vivres. Il y avait douze jours qu'ils avaient quitté Milan ; c'est une marche qui fait honneur à la discipline de cette armée qui, malgré les privations, n'a commis aucun excès. J'ai vu de ces malheureux manger de l'herbe tant ils étaient affamés.

Je revenais le soir satisfait de ma mission ², lorsque mon ami Turrettini vint au devant de moi pour m'apprendre la catastrophe de Kunkler qui, aussitôt que Mr Tronchin l'eut relevé dans sa corvée, se saisit sur la table de l'Etat-major de pistolets qui y avaient été imprudemment déposés par Mr Massé et se brûla la cervelle, sans doute par suite de l'émotion qu'avait causée sur une organisation nerveuse la destruction d'une armée dans laquelle il avait servi ³.

Le 26, un Colonel français, Mr Duchallard passe allant en mission auprès du Maréchal ; il savait la perte de la bataille et s'exprimait avec peu d'affection sur le compte de l'Empereur. Le 27, les Français resserrent leurs postes et prennent une attitude offensive, tenant des propos insultants contre nous et les Autrichiens. De notre côté, nous renforçons nos postes et je fais placer une batterie d'obusiers près du pont d'Arve pour menacer Carouge. Dans la nuit du 27 au 28, un mésentendu amène une fusillade entre nos avant-postes ; nous y courons avec le batail-

¹ Comte Louis Folliot de Crenneville (1765-1840). Emigré français au service d'Autriche.

² Frimont avait fait part à Bontems de son intention « de ne point rentrer dans Genève et de bivouaquer près de ses murs, bien entendu qu'on fournirait des subsistances à son armée, que l'Etat-major serait reçu dans Genève ainsi qu'un Commissaire ordonnateur » (*R.C.*, 25 juin 1815). En effet, à partir du 28 juin, les troupes autrichiennes traversèrent la ville sans s'y arrêter et établirent leurs bivouacs en dehors des glacis des fortifications. Elles se portèrent de là sur le pays de Gex, le Jura et le Lyonnais. Cf. MASSÉ, *op. cit.*, p. 49.

³ Cf. *R.C.*, 25 juin 1815.

lon Cramer¹. Les obusiers font feu et un obus éclate au milieu des chevaux de l'artillerie française à Carouge. Cela les disperse et donne le temps d'éclaircir la cause de cet incident, car si l'artillerie eût pu atteler et commencer son feu, l'affaire eût été engagée et Dieu sait quelles en auraient été les suites.

Mr de Sonnenberg, craignant une attaque de vive force de la part des Français pour s'emparer de Genève avant l'arrivée des Autrichiens, me donna l'ordre de faire battre la générale et de disposer de toutes les troupes. Chemin faisant, je réfléchis que si en effet les Français avaient de telles intentions, ils attaqueraient certainement par la porte de Cornavin ; je pris donc sur moi, avant que de causer un tel trouble dans Genève, d'aller faire une reconnaissance hors de la porte seulement. Je fis prendre les armes aux deux bataillons qui étaient au bastion de Hollande et à Chantepoulet. Faisant ouvrir la porte de Cornavin, je poussai une reconnaissance du côté de Châtelaine. Trouvant tout parfaitement tranquille, je revins auprès du Colonel qui fut très satisfait de ce que j'avais pris sur moi de ne pas exécuter son ordre, car il avait vu aussi de son côté qu'il n'y avait aucune intention de nous attaquer. Si les Français avaient bien connu notre situation, ils auraient bien pu tenter un coup de main et réussir, car le désordre eût été à son comble et eût paralysé les moyens de défense. Nous l'avions réalisé lorsque quelques jours auparavant, il y avait eu un simulacre d'attaque : le Colonel avait perdu la tête, prenait une partie de la fortification pour une autre, un officier, chargé d'occuper le chemin couvert, allait chercher des arbres dans la campagne, un autre, chargé de garder une place d'armes, mettait sa troupe en bataille le dos tourné vers l'ennemi. C'était à faire frémir sur ce qui serait arrivé lors d'une attaque réelle.

Il est bon de noter ici qu'on croyait si peu en Suisse sur la possibilité d'une défense sérieuse que le Colonel de Sonnenberg avait reçu l'ordre et le fit exécuter de retenir dans le port les barques nécessaires pour emmener par le lac les bataillons suisses formant notre garnison. Cependant, il eût fallu pour l'honneur

¹ Le Lt-Col. Jean-Louis Cramer (1768-1854), ancien officier au service d'Angleterre, commandait le bataillon d'infanterie du contingent de Genève.

de Genève et de la Confédération échanger quelques coups hors de la place avant de se rendre ; c'était toute l'ambition du Colonel Bontems qui était bien placé pour juger de la résistance possible avec de si mauvais éléments ¹ !

Le 28, à 9 heures du matin, l'avant-garde autrichienne vint border la rive droite de l'Arve, tandis que les Français occupaient la gauche. Ceux-ci demandèrent à parler à un officier supérieur. Mr Bontems reçut le colonel Beauchaton ², aide de camp du Maréchal [Suchet] qui lui fit une ouverture sur la possibilité d'une convention pour éviter une effusion de sang inutile. C'était important pour Genève pour éviter le dégât que le combat eût causé dans le pays, notamment dans Carouge ; aussi le Colonel Bontems se porta-t-il très volontiers auprès du Général Crenneville pour l'engager à écouter les propositions des Français. Le Général s'y prêta de bonne grâce et Mr Bontems non seulement l'aboucha avec le Général Dessaix ³, mais, faisant immédiatement porter une table au bout du pont d'Arve, il tint la plume et rédigea à mesure les points dont les deux généraux convenaient entr'eux. Un intermédiaire était fort utile pour éviter les frottements d'amour-propre national ⁴.

Lorsque, le lendemain, Mr Bontems rendit compte au Maréchal Frimont de la manière dont cette convention avait été conclue, celui-ci fut très fâché. Il lui disait [qu'] il ne fallait pas laisser échapper cette occasion de donner une leçon à ces misérables Français : — « Mais, monsieur le Maréchal, je vous croyais

¹ Les expériences faites par Bontems pendant la campagne lui firent désirer, en 1816, de se consacrer à la réorganisation de l'armée fédérale. Mais il ne put se faire déléguer à la Diète par le Conseil d'Etat. Cf. M.-A. BORGEAUD, *Le Colonel Auguste Bontems et la carte du Canton de Genève levée en 1815*, dans *Le Globe*, t. 86, p. 77, note 7.

² ou Bochaton, baron d'Empire. Sur son expédition en Chablais pour barrer la route aux colonnes autrichiennes, cf. DESSAIX et FOLLIET, *op. cit.*, p. 398 et suiv. ; MASSÉ, *op. cit.*, p. 45 et suiv.

³ Commandant la 23^e division d'infanterie occupant Carouge, avec quartier général à Annemasse, évacué le 24 juin.

⁴ Dessaix rapporte que Crenneville l'aborda en ces termes : « Général, nous avons donné les ordres les plus exacts pour que vos propriétés et celles de votre famille soient respectées ; c'est un devoir que nous remplissons à votre égard et que vous a mérité votre conduite franche, loyale et désintéressée... » Cité par DESSAIX et FOLLIET, *op. cit.*, p. 404 et suiv.

Français vous-même, lui répliqua Mr Bontems. — Non, je ne le suis plus, j'abhorre les Français et je les aurais volontiers écrasés. » Ce sentiment hostile à son pays natal excepté, le Maréchal parut à Mr Bontems un homme actif, sensible, sensé, franc, loyal et habile militaire. Il montra toutefois une grande susceptibilité à l'occasion d'une bévue commise par un officier de la troupe soldée de Genève que le Gouvernement avait envoyé comme commandant de place à Chêne et qui prit sur lui une fausse interprétation des instructions qu'on lui avait données de refuser des logements à l'Etat-major du Maréchal, ce qui détermina celui-ci à refuser les honneurs militaires qu'on voulait lui rendre en traversant Genève et le porta à se rendre immédiatement au Grand-Saconnex, de l'autre côté du lac et du Rhône.

La convention avec le Général Dessaix portait que celui-ci évacuerait le Jura et la Savoie et se retirerait sur Lyon, par journées d'étapes fixées d'avance ¹. Une fois couverte par les Autrichiens, l'occupation de Genève par une brigade suisse n'avait plus aucune utilité. On conserva cependant encore un Etat-major, en réduisant successivement le nombre des bataillons jusqu'à un seul.

Le 1^{er} juillet, je reçus l'ordre de rejoindre le Quartier général de l'armée à Neuchâtel ². En ayant fait part au Conseil d'Etat, je reçus de Mr le Secrétaire d'Etat Turrettini, au nom du Conseil, la lettre ci-jointe :

« Monsieur le Colonel, le Conseil d'Etat, apprenant que vous êtes appelé à vous rendre au Quartier général de l'armée fédérale, voit avec peine s'éloigner de Genève un officier de votre mérite qui lui a été si utile dans les circonstances critiques où nous nous sommes trouvés. Je suis très particulièrement chargé de vous témoigner de la part de Messieurs les Syndics et Conseil d'Etat leur reconnaissance pour le zèle vraiment patriotique que vous avez déployé. Le Conseil d'Etat sera toujours charmé de vous donner des preuves de la haute estime que vous lui avez inspirée... »

* * *

¹ Le jour même, Dessaix fit évacuer Carouge, Bonneville, Cluses et Sallanches et s'établit à Viry.

² Cf. M.-A. BORGEAUD, *op. cit.*, p. 68.

Au moment de quitter ses fonctions, Auguste Bontems recevait un autre hommage auquel il dut être particulièrement sensible puisqu'il venait de son chef direct, de celui qui avait été le mieux placé pour apprécier son activité. En date du 3 juillet, le Commandant de la 4^e Brigade et de la place de Genève lui écrivait :

« D'ordres supérieurs, vous êtes appelé à une autre destination, ce qui m'impose la pénible obligation de me séparer de vous en vous témoignant le véritable chagrin que j'éprouve de m'y soumettre... Vos lumières et connaissances distinguées desquelles vous voulûtes bien m'assister ont rendu ma tâche de commander cette place facile et la reconnaissance et les sentiments d'amitié que vos chers concitoyens ne cessent de me témoigner pour l'heureux succès que nous avons eu vous appartiennent en grande partie. Les partager avec moi, mon cher Colonel, doit être la récompense pour vos mérites jusqu'à ce que vous ayez trouvé celle de notre commune Patrie qui, en vous plaçant dans une sphère plus élevée en pouvoirs, saura par là encore mieux utiliser vos talents et vos qualités distingués. J'espère que vous reconnaîtrez aussi dans mon partage désintéressé des cœurs genevois, qui resteront éternellement la plus grande et la plus belle récompense pour moi, les sentiments de reconnaissance, d'attachement et de la plus sincère amitié que je vous ai voués pour toujours. En vous priant de les agréer, croyez-moi votre tout dévoué Louis de Sonnenberg ¹. »

En nommant le colonel lucernois bourgeois d'honneur et en décidant de lui remettre « une épée à poignée d'or », le Conseil d'Etat reconnaissait tout ce que Genève devait à ce Confédéré qui avait su remplir sa mission délicate avec tant de distinction et de tact. La satisfaction d'y avoir contribué dans une large mesure et la reconnaissance officielle des services rendus furent la part de Bontems ; il eut aussi l'honneur d'avoir été le premier officier du nouveau canton qui ait participé à la direction d'une action des troupes fédérales.

¹ Archives de Penthes.

